



Modalités de prise en charge de votre formation



VOUS COTISEZ À LA FORMATION PROFESSIONNELLE AUPRÈS DE L'URSSAF

Conditions de prise en charge

- ✓ Vous êtes chef d'entreprise, conjoint-collaborateur ou associé d'une SNC.
- ✓ Vous n'avez pas épuisé votre crédit à la formation.
- ✓ Vous n'êtes pas inscrit au Répertoire des Métiers.
- ✓ Vous dépendez de l'Agefice.

Documents à envoyer au Centre National de Formation des Buralistes impérativement au plus tard 15 jours avant la formation

- 📄 Votre devis **signé par le stagiaire**.
- 📄 La fiche de renseignement remplie.
- 📄 Un RIB Pro pour votre remboursement par l'Agefice
- 📄 Une copie de votre attestation CFP (Contribution au FAF) **datée de 2025** pour l'activité 2024 mentionnant l'Agefice. Celle-ci est délivrée par l'URSSAF, à télécharger sur le site www.urssaf.fr
- 📄 Une copie de votre pièce d'identité **lisible et en cours de validité** (carte nationale d'identité recto/verso ou passeport)

Information complémentaire

Pour 2025, les plafonds de prise en charge de l'Agefice sont fixés à **42 € de l'heure**, soit **294 € pour 7 heures de formation**.
Informations disponibles sur le site de l'Agefice : www.communication-agefice.fr



VOUS COTISEZ À LA FORMATION PROFESSIONNELLE AUPRÈS D'UN AUTRE ORGANISME

Pas de prise en charge possible par l'Agefice si :

- ✗ vous cotisez auprès du FIF-PL
- ✗ vous cotisez auprès de la MSA
- ✗ vous êtes immatriculé au Répertoire des Métiers (exemple : vous êtes artisan et votre activité principale est «boulangerie»)
- ✗ vous cotisez auprès d'un autre organisme

Pour obtenir votre remboursement

Nous vous conseillons de vous renseigner pour savoir auprès de quel organisme vous cotisez.

Vous devrez faire les démarches administratives auprès de l'organisme compétent avant la date de formation.

COMMENT DÉPOSER UNE DEMANDE DE PRISE EN CHARGE AUPRÈS DE L'AGEFICE ?

LA DEMANDE PRÉALABLE DE PRISE EN CHARGE EST DÉSORMAIS DÉMATÉRIALISÉE, UNE SIGNATURE ÉLECTRONIQUE VOUS SERA DONC DEMANDÉE.

La fiche de renseignement nous permet la saisie de votre demande préalable de prise en charge AGEFICE. Il est donc **impératif** qu'elle nous soit retournée dûment complétée en portant une attention particulière à votre numéro de téléphone mobile et à votre adresse e-mail.

Vous recevrez un premier e-mail contenant un lien pour signature.

Vous recevrez un second e-mail et/ou SMS, contenant un « code de signature AGEFICE » afin de valider votre signature.

Sans cette signature électronique, votre demande de prise en charge ne sera pas prise en compte.

ATTENTION :
Pensez à vérifier vos courriers indésirables !

Formation Buralistes tient à votre disposition les documents nécessaires à la constitution de votre dossier.



Téléchargez votre attestation de contribution à la formation professionnelle (CFP)

RENDEZ-VOUS SUR WWW.URSSAF.FR

- 1** Connectez vous en remplissant le formulaire.
Si vous n'avez pas votre identifiant ou votre mot de passe, nous vous invitons à contacter votre comptable qui les a sûrement.
- 2** Cliquez sur Documents & Démarches.

- 3** Cliquez sur Télécharger une attestation :
votre attestation CFP 2025
Si ce n'est pas le cas, cliquez sur
> **«Demander une attestation»**,
> **choisir «Attestation CFP»**
> **puis «Valider».**

1

Urssaf
Au service de notre protection sociale

Connectez-vous à votre espace

Tous les champs sont obligatoires.

Siret / Identifiant :

Mot de passe :

Mot de passe oublié ?

Je me connecte →

2

3

Lettre d'information Taux et barèmes Espaces dédiés Outre-mer

Urssaf
Au service de notre protection sociale

Rechercher OK

Cotisations & Paiements **Documents & Démarches** Gérer le compte Messagerie

Documents & démarches Embaucher un salarié

Télécharger une attestation
Demander un délai de paiement
Demander une remise de majoration de retard
Historique des démarches
Travailler à l'étranger

Poser une question sur la déclaration préalable à l'embauche (DPAE)

Attestations

- Demander une attestation
- Documents à télécharger

Demander une attestation

VALIDER

Documents à télécharger

| Date de la demande | Type | Fin de validité | Document |
|--------------------|--------------------|-----------------|---------------------------|
| 02/01/2023 | Attestation de CFP | | Télécharger l'attestation |
| 14/12/2022 | Attestation de CFP | | Télécharger l'attestation |
| 03/08/2022 | Attestation de CFP | | Télécharger l'attestation |
| 17/12/2021 | Attestation de CFP | | Télécharger l'attestation |
| 30/10/2020 | Attestation de CFP | | Télécharger l'attestation |
| 14/09/2020 | Attestation de CFP | | Télécharger l'attestation |

Choisissez une option dans le menu déroulant puis validez



Modèle d'attestation de contribution à la formation professionnelle

PENSEZ À BIEN VÉRIFIER LA VALIDITÉ DE VOTRE ATTESTATION AVANT DE NOUS LA RETOURNER

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  Au service de notre protection sociale | ATTESTATION DE VERSEMENT CHEF D'ENTREPRISE - CONTRIBUTION AU FAF |
| Urssaf | le 3 Janvier 2025 |
| Nous contacter Tél. : 3698 Courriel : urssaf.fr | |
| Références N° Sécurité Sociale <i>Rappeler ce numéro de Sécurité sociale pour toute correspondance</i> N° SIRET N° TI Page 1/1 | |
| CODE NAF | Madame, |
| CODE DE SÉCURITÉ <small>La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html</small> | J'accuse réception de votre versement relatif à la contribution au Fonds d'assurance formation (FAF) de 116 euros, due au titre de votre activité de l'année 2024. Cette attestation vous est délivrée pour permettre de justifier du droit à la formation auprès de : Association de gestion du financement de la formation des chefs d'entreprises (AGEFICE) 16 avenue de Friedland - 75008 Paris - Site internet : www.agefice.fr Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers. Je reste à votre disposition pour tout autre renseignement. |
| | Le Directeur,  |

